

Voyage à Paris

Thème « Aéronautique »

Etablissement : Collège César (Roquefort Les Pins – 06)

DESTINATION : Paris

PARTICIPANT : 30 élèves (3^e) + 3 accompagnateurs adultes soit 33 personnes

DATES : du lundi 31 mars au jeudi 3 avril 2025

4 jours / 3 nuits

TRANSPORT : Train ou Avion Nice-Paris

BUDGET : 500 € à 550 € maximum par personne

TRANSPORT SUR PLACE : prévoir un forfait de transport sur place (type forfait paris visite, de la RATP)

Et / Ou un mode de transport pour les liaisons aéroports - Paris

Et / Ou le transport entre Paris et le Bourget

RESTAURATION : l'offre doit inclure tous les repas pour les participants sauf le panier repas du 1^{er} jour midi. Pour les autres jours, doivent être prévus : petit déjeuner, midi (ce peut être un repas à emporter), collation et dîner. Les menus des repas doivent être équilibrés.

HEBERGEMENT : 3 nuits en hôtel, si possible au Nord de la Seine

Hébergement en chambre individuelle pour les accompagnateurs

VISITES OBLIGATOIRES, RESERVEE PAR LE VOYAGISTE ET AVEC GUIDE :

- Musée des arts et métier
- Musée de l'aéronautique et de l'espace à l'aéroport du Bourget, incluant les visites des expositions permanentes et temporaires et le « boarding pass » pour la visite des avions et gros porteurs.
- Cité des sciences et de l'industrie - porte de La Villette

Nous sommes ouverts à toutes propositions de visites et d'activités en lien avec les connaissances scientifiques ou avec l'aéronautique. Un accompagnement continu du groupe par un guide professionnel sera une plus value et donc l'un des critères de sélection du voyageur.

Les thèmes étudiés durant le séjour sont : « les objets techniques dans la société » et « l'évolution des objets techniques de l'espace et spatial ».

ASSURANCE : L'offre doit inclure ou proposer une **assurance complémentaire**. Celle-ci doit

notamment couvrir l'assistance rapatriement, l'interruption de séjour, les accidents ainsi que la garantie **d'annulation du séjour individuelle et pour l'ensemble du groupe.**

PAIEMENT

Le premier paiement d'un acompte interviendra à partir du 31 janvier 2025. La proposition tarifaire effectuée doit tenir compte de ce délai de paiement : la proposition de tarifs doit être fixe et garantie par le voyageur jusqu'au 10 février 2025. *Ces dates de paiement sont négociables auprès de l'établissement en se rapprochant du secrétaire général par mail à : gestionnaire.0062056c@ac-nice.fr après avoir réalisé une proposition.*